

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SCHNEXAGON

Version actuelle: 6.3.0, établi le: 02.02.2021

Version remplacée: 6.1.0, établi le: 30.03.2020

Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

SCHNEXAGON

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Produit chimique pour la construction, la modernisation et la réparation.

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

LUGATO GmbH & Co. KG

Großer Kamp 1

D-22885 Barsbüttel

N° de téléphone +49 (0)40 694 07-0

N° Fax +49 (0)40 694 07-109 + 110

Service émetteur / téléphone

Départements TS, téléphone : +49 40 694 07-222

e-mail: technik@lugato.de

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

technik@lugato.de

Identification de l'importeur

Adresse

Puag AG

Oberebenestrasse 51

CH-5620 Bremgarten

N° de téléphone +41 41 56 648 88 00 (08.00-12.00 + 13.00-17.15)

N° Fax +41 41 56 648 88 60 (08.00-12.00 + 13.00-17.15)

e-mail info@puag.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique: Tél.: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 3; H412

Eye Dam. 1; H318

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SCHNEXAGON

Version actuelle: 6.3.0, établi le: 02.02.2021

Version remplacée: 6.1.0, établi le: 30.03.2020

Région: CH

SGH05

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium

Mentions de danger

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208

Contient (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

Informations relatives à l'étiquetage

Produit classé et étiqueté d'après les Ordonnance sur les produits chimiques (Ochim, RS 813.11).

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Peinture à l'huile aux agents tensioactifs contenant standolie d'huile de bois -évaporation Kopal, standolie d'huile de lin, standolie d'huile de ricin, terpène d'orange, tensioactifs, siccatifs (calcium, cobalt, manganèse).

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	Naphta lourd (pétrole), alkylation			
	64741-65-7 265-067-2 649-275-00-4 01-2119472146-39	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 4; H413 EUH066	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
2	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, <2 % aromate			
	- 918-481-9 - 01-2119457273-39	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
3	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium			
	68891-38-3 500-234-8 - 01-2119488639-16	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 3; H412	< 5,00	% en poids
4	propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-,			

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SCHNEXAGON

Version actuelle: 6.3.0, établi le: 02.02.2021

Version remplacée: 6.1.0, établi le: 30.03.2020

Région: CH

dérivés N acyles de coco, hydroxydes, sels internes			
61789-40-0 263-058-8 - -	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	< 5,00	% en poids
5	(R)-p-mentha-1,8-diène		
5989-27-5 227-813-5 601-029-00-7 01-2119529223-47	Aquatic Acute 1; H400 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 1; H410	< 1,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
3	-	Eye Irrit. 2; H319: C >= 5% Eye Dam. 1; H318: C >= 10%	-	-

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

Après inhalation

Aucune mesure particulière.

Après contact cutané

Éliminer avec un chiffon ou du papier. Laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Extincteur à poudre; Dioxyde de carbone; Sable

Agent d'extinction non approprié

Eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SCHNEXAGON

Version actuelle: 6.3.0, établi le: 02.02.2021

Version remplacée: 6.1.0, établi le: 30.03.2020

Région: CH

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des contenants appropriés. Danger de dérapage en cas de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Veiller à la bonne aération des locaux. Se référer aux mesures de protection énumérées dans rubrique 8.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit est difficilement inflammable.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conservé les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel. Protéger du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage recommandée

Valeur 5 - 30 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conservé le produit dans des récipients fermés.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Aucun(e) n'est connu(e).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
	MAK (SUVA)		
	D-Limonen / D-Limonène		
	VLE (courte durée)	80	mg/m ³ 14 ml/m ³
	VLE (8h)	40	mg/m ³ 7 ml/m ³
	Remarque/s	S SSC	

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE
	Voie d'exposition	
	durée d'action	
	effet	Valeur

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SCHNEXAGON

Version actuelle: 6.3.0, établi le: 02.02.2021

Version remplacée: 6.1.0, établi le: 30.03.2020

Région: CH

1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium			68891-38-3 500-234-8
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	2750 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	132 µg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	175 mg/m ³
2	(R)-p-mentha-1,8-diène			5989-27-5 227-813-5
	dermale	à court terme (aiguë)	local	222 µg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	33,3 mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium			68891-38-3 500-234-8
	orale	(chronique) à long terme	systémique	15 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1650 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	79 µg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	52 mg/m ³
2	(R)-p-mentha-1,8-diène			5989-27-5 227-813-5
	orale	(chronique) à long terme	systémique	4,76 mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	local	0,111 mg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	8,33 mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium		68891-38-3 500-234-8
	Eau	eau douce	0,24 mg/L
	Eau	eau marine	0,024 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,071 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,917 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,092 mg/kg poids sec
	sol	-	7,5 mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10 g/L
2	(R)-p-mentha-1,8-diène		5989-27-5 227-813-5
	Eau	eau douce	0,0054 mg/L
	Eau	eau marine	0,00054 µg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,32 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,13 mg/kg poids sec
	sol	-	0,262 mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1,8 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	3,33 mg/kg nourriture

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SCHNEXAGON

Version actuelle: 6.3.0, établi le: 02.02.2021

Version remplacée: 6.1.0, établi le: 30.03.2020

Région: CH

Protection respiratoire

Aucune mesure particulière nécessaire.

Protection des yeux / du visage

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié

Gants protecteurs imprégnés de nitrile

Divers

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat/Couleur	
liquide, visqueux	
jaunâtre à blanc; laiteux	
Odeur	
odeur d'éther	
pH	
Valeur	6,0 - 6,5
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	env. 100 °C
Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Valeur	> 60 °C
Source	Fabricant
Température d'inflammation	
Donnée non disponible.	
Propriétés comburantes	
non oxydant	
Propriétés explosives	
Le produit n'est pas explosif.	
Inflammabilité	
Donnée non disponible.	
Limites inférieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Limites supérieure d'explosion	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SCHNEXAGON

Version actuelle: 6.3.0, établi le: 02.02.2021

Version remplacée: 6.1.0, établi le: 30.03.2020

Région: CH

Donnée non disponible.	
Pression de vapeur	
Donnée non disponible.	
Densité de vapeur relative	
Donnée non disponible.	
Densité relative	
Valeur	1,008
Densité	
Donnée non disponible.	
Solubilité dans l'eau	
Remarque/s	difficilement soluble
Solubilité	
Donnée non disponible.	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Donnée non disponible.	
Viscosité	
Valeur	3,1595 - 5,0258 dPa*s
Température de référence	20 °C
Type	dynamique
Source	Hoechst
Valeur	313,44 - 498,59 mm ² /s
Température de référence	40 °C
Type	cinématique
Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel.

10.5 Matières incompatibles

Agents d'oxydation; Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de	68891-38-3	500-234-8

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SCHNEXAGON

Version actuelle: 6.3.0, établi le: 02.02.2021

Version remplacée: 6.1.0, établi le: 30.03.2020

Région: CH

sodium		
DL50		4100 mg/kg de poids corporel
Espèces	rat	
Méthode	OCDE 401	
Source	ECHA	

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation			
Donnée non disponible.			

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
2	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
Durée d'exposition		4	h
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	fortement irritant		
2	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
2	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SCHNEXAGON

Version actuelle: 6.3.0, établi le: 02.02.2021

Version remplacée: 6.1.0, établi le: 30.03.2020

Région: CH

Source Évaluation	ECHA sensibilisant
----------------------	-----------------------

Mutagenicité sur les cellules germinales

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8

Source Evaluation/Classement	ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---------------------------------	--

2	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
---	------------------------	-----------	-----------

Type d'examen Espèces Méthode Source	Chromosome aberration test Chinese Hamster Ovary (CHO-K1) cells OECD 473 ECHA
---	--

Toxicité pour la reproduction

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8

Source Evaluation/Classement	ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---------------------------------	--

Cancérogénicité

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5

Voie d'exposition	orale
-------------------	-------

Durée d'exposition	103	semaines
--------------------	-----	----------

Espèces Méthode Source Evaluation/Classement	rat OECD 451 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---	---

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5

Voie d'exposition	orale
-------------------	-------

NOAEL	1650	mg/kg bw/d
-------	------	------------

Espèces Méthode Source	souris OECD 407 ECHA
------------------------------	----------------------------

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Un contact prolongé et répété avec la peau peut entraîner des réactions allergiques sous forme de rougeur de la peau chez des personnes sensibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SCHNEXAGON

Version actuelle: 6.3.0, établi le: 02.02.2021

Version remplacée: 6.1.0, établi le: 30.03.2020

Région: CH

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8
CL50	Durée d'exposition	7,1 96	mg/l h
Espèces	Danio rerio		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
2	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
CL50	Durée d'exposition	0,72 96	mg/l h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8
CE50	Durée d'exposition	7,4 48	mg/l h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
CE50	Durée d'exposition	0,36 48	mg/l h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8
ErC50	Durée d'exposition	27,7 72	mg/l h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8
NOEC	Durée d'exposition	0,95 72	mg/l h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SCHNEXAGON

Version actuelle: 6.3.0, établi le: 02.02.2021

Version remplacée: 6.1.0, établi le: 30.03.2020

Région: CH

sodium			
CE50	>	10000	mg/l
Durée d'exposition		16	h
Espèces	Pseudomonas putida		
Méthode	DIN 38412 T.8		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8
Type	diminution du COD (carbone org. dissous)		
Valeur		100	%
Durée		14	jour(s)
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le CH-Ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SCHNEXAGON

Version actuelle: 6.3.0, établi le: 02.02.2021

Version remplacée: 6.1.0, établi le: 30.03.2020

Région: CH

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Valeur VOC

140 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SCHNEXAGON

Version actuelle: 6.3.0, établi le: 02.02.2021

Version remplacée: 6.1.0, établi le: 30.03.2020

Région: CH

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 672556